



## Acompte payé mais il ferme sa société

-----  
Par SEBC4

Bonjour,

Un proche à fait venir un électricien chez elle pour refaire un panneau d'électricité et quelques petites choses puis lui a versé un acompte de 1500 euros.

Après un mois elle était toujours sans nouvelles et il s'avère que le monsieur à fermé sa société puis à déménagé.

Nous avons voulu déposer plainte à la gendarmerie mais ils nous ont dit qu'il n'y avait rien à faire car il avait fermé son entreprise.

Je voulais votre avis et savoir si c'était vrai qu'il n'y avait rien à faire dans cette situation. Cela me semble un peu facile quand même.

D'après mes recherches nous ne sommes pas les seuls dans cette situation il aurait ainsi volé plusieurs personnes.

-----  
Par SEBC4

Personne? Cela m'aiderait beaucoup

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

A-t-elle signé un devis ? vérifié l'assurance pro de cet artisan ? a-t-elle un reçu de la somme versée ?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Il faut s'informer de la liquidation de la société sur le site infogreffe.

Les acomptes versés sont des créances qu'il faut réclamer au liquidateur.

Le gérant peut éventuellement être personnellement mis en cause.

Il y a probablement lieu de déposer plainte pour escroquerie. Les officiers de polices judiciaires sont obligés de l'enregistrer et de la transmettre au parquet. Ce n'est pas à eux de décider de la suite à donner..

Les personnes ayant été spoliées de cette manière pourraient se regrouper et s'adresser à un avocat.

-----  
Par yapasdequoi

Pour déposer plainte, vous pouvez écrire au procureur avec les justificatifs du préjudice.